

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC53

présenté par
Mme Buffet

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, après le mot :

« politique »

insérer les mots :

« de service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction issue de la première lecture à l'Assemblée Nationale.